

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	25
Votant	30

Date de convocation : 11/03/2024

Tarification de l'eau - Prix du m³ d'eau et de la part fixe (part syndicale)

Délibération n°19-2024
Séance du 27/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Andancette sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Armeline AUDRIEU, Yves CHAREYRE, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Gérard ESCOIFFIER, Max FIGUET, Jean-Rémi FROGET, Alain LACROIX, Agnès MARGRIER, Céline BLAIN, Marin DERNAT, Patrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Yves MONNIER, Gilles MORGUES, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Patrice REBOULLET, Ludovic ROBERT, ROUSSELET Cédric, Didier SAPET, Stéphanie SEVENIER, Alain NOIR, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Daniel SIRERA

Excusés et absents : Romain BOITEL, Thierry DESSERTENNE, Romaric FOURT, Alexandre GUILLIEN, Ludwig MONTAGNE, André BOUILLY, Pascal BRUNET, Mickaël CHAZALON, Norbert COQUERAY, Anthony DOSSARD, François FAURE, Claude FOUREL, Hervé JACQUET, Lilian ROBIN, Stéphane SARRAZIN

Pouvoirs : André BOUILLY donne pouvoir à David BOUVIER, Mickael CHAZALON donne pouvoir à Marin DERNAT, Agnès CHRIST donne pouvoir à Jean-Marc ROZIER, François FAURE donne pouvoir à Pierrick FRIZE, Gilbert MOUNIER-VEHIER donne pouvoir à Gérard ESCOIFFIER.

Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant l'ensemble des charges du service,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- DECIDE, à compter de la facturation dite « de mai » 2024 pour le groupe 1 et de la facturation dite « de juin » 2024 pour le groupe 2,

- de fixer la part fixe annuelle à **45€ HT**, soit 22.50 € HT par semestre ;

- de fixer le prix du m³ d'eau à **0,8000 € HT** pour les usagers et pour les ventes en gros.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

